

**COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE**  
**DE LA LIGUE NATIONALE FRANCAISE**  
**CONTRE LE CANCER**

1, Rue du Vivarais  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE  
DE LA LIGUE NATIONAL FRANCAISE  
CONTRE LE CANCER

1, rue du Vivarais – 54 500 VANDOEUVRE LES NANCY

-----  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

-----  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental de Meurthe et Moselle de la Ligue Nationale Française contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie « Dérogations » de l'Annexe au paragraphe « *cotisation des Comités Départementaux* » concernant la cotisation statutaire de 10 % versée par le Comité à la Ligue Nationale qui est calculée, comme chaque année, sur les ressources de l'exercice précédent.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la présentation du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte Emplois Ressources (CER).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le comité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Comité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villers-lès-Nancy, le 26 mars 2024

NEXIOM AUDIT  
Commissaire aux Comptes



Isabelle CHAILLET

**Ligue contre le cancer - C.D. 54**

1 rue du Vivarais

54500 VANDOEUVRE LES NANCY

***Bilan et Resultat Association***

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 29/02/2024

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/02/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	819	819				
Immobilisations corporelles						
. Autres immobilisations corporelles	340 541	307 947	32 594	1,31	56 539	2,33
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	50 550		50 550	2,03	50 550	2,08
. Prêts	5 000		5 000	0,20	5 000	0,21
<b>TOTAL (I)</b>	<b>396 910</b>	<b>308 766</b>	<b>88 144</b>	<b>3,55</b>	<b>112 089</b>	<b>4,62</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Créances						
. Autres	150 471		150 471	6,05	68 979	2,84
Valeurs mobilières de placement	1 374	40	1 334	0,05	1 195	0,05
Disponibilités	2 240 142		2 240 142	90,13	2 241 867	92,34
Charges constatées d'avance	5 425		5 425	0,22	3 781	0,16
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 397 411</b>	<b>40</b>	<b>2 397 372</b>	<b>96,45</b>	<b>2 315 822</b>	<b>95,36</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 794 322</b>	<b>308 806</b>	<b>2 485 516</b>	<b>100,00</b>	<b>2 427 910</b>	<b>100,00</b>

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/02/2024

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	1 151 187	46,32	1 151 187	47,41
. Autres	988 419	39,77	1 058 487	43,60
Excédent ou déficit de l'exercice	-35 566	-1,42	-70 069	-2,88
Situation nette (sous total)	2 104 039	84,65	2 139 605	88,13
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 104 039</b>	84,65	<b>2 139 605</b>	88,13
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds dédiés			14 414	0,59
<b>TOTAL (II)</b>			<b>14 414</b>	0,59
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour charges	6 470	0,26	4 935	0,20
<b>TOTAL (III)</b>	<b>6 470</b>	0,26	<b>4 935</b>	0,20
<b>DETTES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 050	3,78	86 152	3,55
Dettes fiscales et sociales	28 562	1,15	17 726	0,73
Autres dettes	252 395	10,15	165 079	6,80
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>375 007</b>	15,09	<b>268 957</b>	11,08
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 485 516</b>	100,00	<b>2 427 910</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/02/2024

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations	61 984		62 624		-640		-1,01	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens	2 467		1 536		931		60,61	
- Ventes de prestations de services			1 961		-1 961		-100,00	
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	4 085		4 155		-70		-1,67	
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	1 011 745		899 518		112 227		12,46	
- Contributions financières	719 543		260 451		459 092		176,27	
Utilisations des fonds dédiés	14 414		33 710		-19 296		-57,23	
Autres produits	9				9		N/S	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 814 247</b>		<b>1 263 955</b>		<b>550 292</b>		<b>43,54</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises	387		488		-101		-20,69	
Autres achats et charges externes	374 934		382 673		-7 739		-2,01	
Aides financières	1 311 578		805 278		506 300		62,87	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 277		927		350		37,76	
Salaires et traitements	57 862		44 057		13 805		31,33	
Charges sociales	20 619		16 105		4 514		28,03	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 113		30 475		-5 362		-17,58	
Dotations aux provisions	1 535		1 141		394		34,53	
Autres charges	72 514		58 986		13 528		22,93	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 865 818</b>		<b>1 340 131</b>		<b>525 687</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-51 571</b>		<b>-76 176</b>		<b>24 605</b>		<b>32,30</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
Autres intérêts et produits assimilés	35 184		7 812		27 372		350,38	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	139				139		N/S	
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>35 323</b>		<b>7 812</b>		<b>27 511</b>		<b>352,16</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			179		-179		-100,00	
<b>Total des charges financières (IV)</b>			<b>179</b>		<b>-179</b>		<b>-100,00</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>35 323</b>		<b>7 633</b>		<b>27 690</b>		<b>362,77</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-16 248</b>		<b>-68 543</b>		<b>52 295</b>		<b>76,30</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>								

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 29/02/2024

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	11 214		11 214	N/S
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>11 214</b>		<b>11 214</b>	N/S
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-11 214</b>		<b>-11 214</b>	N/S
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 104	1 526	6 578	431,06
Total des produits (I + III + V)	1 849 569	1 271 767	577 802	45,43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 885 136	1 341 836	543 300	40,49
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-35 566</b>	<b>-70 069</b>	<b>34 503</b>	49,24
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature		891		
Prestations en nature				
Bénévolat	119 490	100 812		
<b>TOTAL</b>	<b>119 490</b>	<b>101 703</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services		891		
Prestations				
Personnel bénévole	119 490	100 812		
<b>TOTAL</b>	<b>119 490</b>	<b>101 703</b>		



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2023**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION &amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>4</b>
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
<b>2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	<b>6</b>
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	6
2.1.1 <i>Préambule</i> .....	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i> .....	6
2.2 DÉROGATIONS.....	6
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....	6
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b> .....	<b>7</b>
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF .....	7
3.1.1 <i>Principes généraux</i> .....	7
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....	7
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i> .....	7
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....	8
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....	8
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....	8
3.1.6 <i>Stocks</i> .....	9
3.1.7 <i>Etat des échéances des créances</i> .....	9
3.1.8 <i>Tableaux des dépréciations</i> .....	9
3.1.9 <i>Disponibilités</i> .....	10
3.1.10 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....	10
3.1.11 <i>Charges constatées d'avance</i> .....	10
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....	11
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....	11
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i> .....	12
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i> .....	13
3.2.3.1 <i>Tableau de variation</i> .....	13
3.2.3.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i> .....	13
3.2.4 <i>Dettes</i> .....	13
3.2.4.1 <i>Etat des échéances</i> .....	13
3.2.4.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i> .....	14
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i> .....	14
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>15</b>
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....	15
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	17
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i> .....	17
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i> .....	17
4.2.1.2 <i>Dons manuels et dons étrangers</i> .....	17
4.2.1.3 <i>Mécénat</i> .....	17
4.2.1.4 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i> .....	17
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....	18
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i> .....	18
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i> .....	18
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i> .....	18
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i> .....	18
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i> .....	19
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i> .....	19
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	19
4.3.1 <i>Modalités de répartition des charges</i> .....	19
4.3.2 <i>Missions sociales</i> .....	20
4.3.3 <i>Frais de recherche de fonds</i> .....	20
4.3.3.1 <i>Frais d'appel à la générosité du public</i> .....	20

4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources .....	21
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	21
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	21
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	21
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD .....	22
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	22
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	22
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	23
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	24
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	24
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	24
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) .....	25
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	25
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i> .....	28
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	29
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE .....	30
5.1	AUTRES INFORMATIONS .....	30
5.1.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	30
5.1.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	30
5.1.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	30
5.1.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	31

## 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

### 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### 1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

En 2023, le contexte sanitaire encore marqué par les soubresauts de la pandémie du Covid associée à la grippe et à la bronchiolite, le climat socio-économique tendu en raison de l'inflation, la situation politique mondiale inquiétante du fait de plusieurs conflits auraient pu impacter sérieusement le fonctionnement et l'activité du Comité de Meurthe et Moselle de la Ligue contre le cancer. Ce ne fut pas le cas grâce d'une part à la fidélité et à la générosité de nos donateurs et adhérents et d'autre part à l'investissement de chaque membre du Comité 54, salariées et bénévoles, pour remplir les quatre missions sociales de la Ligue contre le cancer : soutien de la recherche sur les cancers, aide et accompagnement des personnes touchées par la maladie et leurs proches aidants, développement de la prévention et de la promotion des dépistages des cancers, défense des droits des malades.

2023 a été une année record au niveau de notre engagement dans le domaine de la recherche. C'est plus d'un million d'euros, soit 64 % des ressources affectées par le Comité 54 aux missions sociales, qui a été consacré au soutien financier de 36 projets de recherche, nationaux et régionaux, portant sur les cancers de la plupart des organes des adultes et des enfants. Notre aide financière a aussi concerné les projets portant sur les nouvelles technologies (immunothérapie, chimiothérapie ciblée...), promesses de traitements plus performants et mieux ciblés. Les douleurs pendant et après les traitements des cancers restent malheureusement une constante pour de nombreuses personnes touchées par la maladie. Plusieurs projets de recherche sur « Douleurs et cancers » ont été également financés car soigner mieux est un objectif du Comité 54.

En 2023, nos aides financières au titre de l'achat d'Equipements de Diagnostic et de Traitement (EDT) ont été poursuivies. Elles ont permis, en partenariat avec les motards de l'association « Une rose, un espoir » d'équiper l'Hôpital Maillot de Briey d'un échographe complétant le service d'imagerie médicale (inauguration le 27 septembre 2023) et la plateforme de Biopathologie commune au CHRU de Nancy et à l'Institut de Cancérologie de Lorraine d'un scanner de lames histologiques permettant de numériser leurs contenus et offrant aux anatomo-pathologistes la possibilité d'échanger à distance leurs diagnostics.

Le cœur de nos missions concerne l'aide et l'accompagnement des malades et le soutien de leurs proches. La Commission sociale a bénéficié au cours de l'année 2023 d'une augmentation de son budget. Réunie mensuellement, cette Commission traite les demandes d'aides financières adressées par les assistantes sociales du département et permet d'apporter un soutien rapide aux personnes pour lesquelles la maladie engendre une situation de précarité. Au quotidien, le Comité offre aussi gracieusement des soins de support et de confort dans le cadre de ses « Escapes Bien-Être » implantées dans plusieurs sites de Meurthe et Moselle : Hôpital des enfants malades du CHRU de Brabois, Longuyon, Lunéville, Mont-Saint-Martin, SSR de Flavigny sur Moselle, Toul, Vandœuvre-lès-Nancy. Ces soins (activité physique adaptée, socio-esthétique, sophrologie, soutien psychologique) ont pour objectif de permettre le retour à la vie familiale et/ou professionnelle dans les meilleures conditions possibles. Le siège vandopérien du Comité et son Antenne de Longuyon ont mis en place un « Espace de convivialité » pour maintenir les liens d'amitié nés lors de la fréquentation des prestations de « L'Escalier Bien-Être », d'échanger et de se distraire.

En 2023, dans le domaine de la prévention, de l'éducation des jeunes à la santé et de la promotion des dépistages, notre investissement s'est poursuivi par de nombreuses actions : interventions dans plusieurs écoles élémentaires, collèges et lycées du département assurées par les bénévoles du Comité, participation sur le terrain aux opérations de « Mars Bleu » (promotion du dépistage du cancer colorectal), « Octobre Rose » (61 manifestations pour inciter les femmes à pratiquer le dépistage organisé du cancer du sein), « Challenge des Gentlemen » (informer les hommes sur les cancers masculins). Notons également que les interventions initiées en 2022 à la demande des entreprises pour apporter à leurs salariés des informations sur les cancers et leurs préventions se sont poursuivies en 2023.

Plusieurs bénévoles du Comité ayant connu la maladie font bénéficier leurs semblables de leur expérience au titre de « Patients ressources parcours », d'autres partagent en tant que « Patients ressource témoins » avec de futurs soignants (médecins, infirmiers, aides-soignants...) leur ressenti concernant les traitements et les soins administrés durant leur hospitalisation. Par ailleurs, sept bénévoles du Comité participent à la défense des droits des malades et à l'amélioration des parcours de soins au sein des établissements de santé de Meurthe et Moselle.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

---

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 2.2 DÉROGATIONS

---

#### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

##### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

##### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	819			819
Immobilisations corporelles	339 373	1 168		340 541
Immobilisations financières	55 550			55 550
<b>Total</b>	<b>395 742</b>	<b>1 168</b>	<b>0</b>	<b>396 910</b>

##### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	1 168	0
→ Ordinateur	1 168	
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
<b>Total</b>	<b>1 168</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	819	0	0	819
Amort.Immobilisations corporelles	282 834	25 113	0	307 947
Amort.Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>283 653</b>	<b>25 113</b>	<b>0</b>	<b>308 766</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	50 550	0	0	50 550
Prêts	5 000	0	0	5 000
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>55 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55 550</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

### 3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	0	0	0
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Legs à recevoir du BN	91 520	91 520	0
→ Dons à recevoir du BN	50 899	50 899	0
→ Autres produits à recevoir	8 051	8 051	0
→ Charges constatées d'avance	5 425	5 425	0
<b>Total</b>	<b>155 895</b>	<b>155 895</b>	<b>0</b>

### 3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions	0	0	0	0	0
Contrat de capitalisation	0	0	0	0	0
Obligations	0	0	0	0	0
Bons du trésor	0	0	0	0	0
Autres valeurs mobilières	1 195	1 334	0	139	0
<b>Total</b>	<b>1 195</b>	<b>1 334</b>	<b>0</b>	<b>139</b>	<b>0</b>

### 3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	77 013	
Livrets et comptes épargne	762 257	13 887
Comptes à terme	1 400 872	4 872
<b>Total</b>	<b>2 240 142</b>	<b>18 759</b>

### 3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
<b>Autres créances</b>		
→ Legs à recevoir du BN	91 520	4 380
→ Dons à recevoir du BN	50 899	58 119
→ Avoirs à recevoir		6 480
→ Autres produits à recevoir	1 506	
→ Autres produits à recevoir du BN	6 545	
→		
<b>Disponibilités</b>	<b>2 240 142</b>	<b>2 241 867</b>
<b>Total</b>	<b>2 390 612</b>	<b>2 310 846</b>

### 3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Assurances	3 240	2 703
Quadiant - machine à affranchir	1 069	1 078
Adobe creativ cloud	1 116	
<b>Total</b>	<b>5 425</b>	<b>3 781</b>

### 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	1 058 487								988 418	
→ Fonds de réserve générale	1 151 187								1 151 187	
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	-70 069		-70 069	-140 501						
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>Total</b>	<b>2 139 605</b>		<b>-70 069</b>	<b>-140 501</b>	<b>0</b>		<b>-70 069</b>	<b>-140 501</b>	<b>2 104 039</b>	

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds engagés au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		<b>103 376</b>	<b>14 414</b>	<b>0</b>	<b>14 414</b>	<b>0</b>
→ Agence Régionale de Santé Grand Est (la convention étant terminée depuis octobre 2022, le solde des fonds non utilisés en 2023 ont été remboursés à l'ARS et comptabilisés en charges exceptionnelles)	2018	103 376	14 414		14 414	0
→						
→						
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→						
→						
→						
→						
→						
→						
<b>Sous-Total "Dons"</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→						
→						
→						
→						
<b>Sous-Total "Legs"</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→						
→						
<b>Total</b>		<b>103 376</b>	<b>14 414</b>	<b>0</b>	<b>14 414</b>	<b>0</b>

### 3.2.3 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b> → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
<b>Provisions pour charges</b> → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite →	4 935	1 535	0	6 470
<b>Total</b>	<b>4 935</b>	<b>1 535</b>	<b>0</b>	<b>6 470</b>

#### 3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

L'engagement retraite est calculé selon la méthode prévue par la Convention Collective des Centres Sociaux et socioculturels applicable au Comité de Meurthe et Moselle.

Le calcul ne résulte pas d'une évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié en fonction de son ancienneté acquise au 31 Décembre 2023 et en supposant un départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié. La Convention Collective prévoit une indemnité fixée à 1/60 de la rémunération annuelle brute par année d'ancienneté avec un maximum de 15 ans.

### 3.2.4 Dettes

#### 3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 050	94 050	0	0
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 562	28 562	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	252 395	252 395	0	0
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>375 007</b>	<b>375 007</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>9 846</b>	<b>2 999</b>
→ Impôt sur les sociétés	8 104	1 526
→ Taxe sur les salaires	0	0
→ Formation professionnelle et autres taxes	1 742	1 473
→ Etat charges à payer	0	0
<b>Dettes sociales :</b>	<b>18 716</b>	<b>14 727</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	4 906	2 528
→ Caisse de retraite/prévoyance	1 705	1 030
→ Caisse de mutuelle	619	359
→ Personnel autres charges à payer	0	0
→ Organismes sociaux autres charges à payer	0	0
→ Dettes congés à payer	7 465	6 971
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	3 810	3 618
→ Prélèvement à la source	211	221
<b>Total</b>	<b>28 562</b>	<b>17 726</b>

### 3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>94 050</b>	<b>86 153</b>
→ Fournisseurs	12 513	13 016
→ Fournisseurs intra groupe	17 820	6 290
→ Fournisseurs FNP	15 244	18 047
→ Fournisseurs intra groupe FNP	48 473	48 800
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes :</b>	<b>252 395</b>	<b>165 079</b>
→ Fournisseurs intra groupe FNP	102 100	100 000
→ Fournisseurs intra groupe FNP	150 295	65 079
<b>Total</b>	<b>346 445</b>	<b>251 232</b>

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE	030 - COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE	Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>RESSOURCES</b>					
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1.</b>	<b>PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-1 752 012,97</b>	<b>-1 752 012,97</b>	<b>-1 100 914,22</b>	<b>-1 100 914,22</b>
1.1	Contributions sans contrepartie	-61 984,00	-61 984,00	-62 624,00	-62 624,00
1.2	Dons, legs et mécénat	-1 011 744,86	-1 011 744,86	-899 518,17	-899 518,17
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-678 284,11	-678 284,11	-224 772,05	-224 772,05
<b>2.</b>	<b>PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-78 918,92</b>		<b>-46 987,67</b>	
2.1	Contributions avec contrepartie				
2.2	Parrainage des entreprises				
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-78 909,90		-46 987,67	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-9,02			
<b>3.</b>	<b>SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>-4 083,00</b>		<b>-4 135,00</b>	
<b>4.</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-138,90</b>	<b>-138,90</b>		
<b>5.</b>	<b>UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>-14 413,57</b>		<b>-33 710,21</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>-1 849 569,36</b>	<b>-1 752 151,87</b>	<b>-1 271 767,10</b>	<b>-1 186 914,22</b>

LA LIGUE	040 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1.</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-119 490,00</b>	<b>-119 490,00</b>	<b>-101 703,49</b>	<b>-101 703,49</b>
	Bénévolat	-119 490,00	-119 490,00	-100 812,00	-100 812,00
	Prestations en nature				
	Dons en nature			-891,49	-891,49
<b>2.</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
<b>3.</b>	<b>CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
<b>TOTAL</b>		<b>-119 490,00</b>	<b>-119 490,00</b>	<b>-101 703,49</b>	<b>-101 703,49</b>

LA LIQUE	ORA - COMITE DE MEURTHE ET MOSELLE		Decembre 2023		Decembre 2022	
	EMPLOIS		TOTAL	Dont honoraires et indemnités	TOTAL	Dont honoraires et indemnités
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 607 989,61</b>	<b>1 598 206,04</b>	<b>1 007 860,09</b>	<b>1 083 652,04</b>	
1.1 Réalisées en France		1 607 989,61	1 598 206,04	1 087 860,03	1 083 652,04	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		330 193,80	320 410,23	323 009,94	318 801,95	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		1 277 795,81	1 277 795,81	764 850,09	764 850,09	
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>181 109,80</b>	<b>168 017,71</b>	<b>144 008,13</b>	<b>119 456,72</b>	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		151 109,80	148 017,71	143 808,13	139 276,72	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				220,00	220,00	
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>116 197,09</b>	<b>112 809,07</b>	<b>107 103,75</b>	<b>103 846,76</b>	
3.1 Frais d'information et de communication		25,00	25,00			
3.2 Frais de fonctionnement		106 648,59	102 554,57	96 030,26	91 875,26	
3.3 Autres charges		9 723,50	9 723,50	11 071,49	11 071,49	
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>1 835,00</b>	<b>1 835,00</b>	<b>1 319,74</b>	<b>1 819,74</b>	
<b>5. IMPÔTS AUX LES BÉNÉFICES</b>		<b>1 104,00</b>		<b>1 526,00</b>		
<b>6. REPORTS EN FOND D'ÉCARTS DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1 885 135,60</b>	<b>1 860 061,82</b>	<b>1 341 835,65</b>	<b>1 327 415,25</b>	
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>15 669,74</b>		<b>1 700,65</b>		

D. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Decembre 2023		Decembre 2022	
	TOTAL	Dont honoraires et indemnités	TOTAL	Dont honoraires et indemnités
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>18 109,00</b>	<b>18 109,00</b>	<b>19 854,00</b>	<b>19 854,00</b>
Réalisées en France	18 109,00	18 109,00	19 854,00	19 854,00
Réalisées à l'étranger				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>101 191,00</b>	<b>101 191,00</b>	<b>81 849,49</b>	<b>81 849,49</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>119 400,00</b>	<b>119 400,00</b>	<b>101 703,49</b>	<b>101 703,49</b>

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

#### 4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### 4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
→ Manifestations	1 727	576
→ Ventes (dont abonnement à vivre)	740	1 748
→ Autres produits affectés aux missions sociales	0	1 173
→ Produits financiers	35 184	7 812
→ Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	640 633	213 463
→ ...		
<b>Total</b>	<b>678 284</b>	<b>224 772</b>

(a) Au sein de la Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

## 4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

### 4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

### 4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

### 4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services	0	0
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	9	0
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

## 4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### **4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **4.2.5 Utilisation des fonds dédiés**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	14 414	33 710
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	0	0
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0	0
<b>Total</b>	<b>14 414</b>	<b>33 710</b>

### **4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

#### **4.3.1 Modalités de répartition des charges**

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance.

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie de la façon suivante mentionnée ci-dessous et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 14 décembre 2022.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyers et charges locatives	70%		30%	100%
Entretien des locaux	70%		30%	100%
Electricité	70%		30%	100%
Téléphone	70%		30%	100%
Frais véhicule	75%		25%	100%
Photocopieur	30%	50%	20%	100%

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	50%	50%
Actions d'information, de prévention et de dépistage	20%	20%
Actions de formation		
Actions de recherche	10%	10%
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	20%	20%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	226 573	210 502
Actions d'information, prévention, dépistage	69 750	83 884
Actions de formation	725	2 010
Actions de société	4 000	3 747
Actions de recherche	29 146	22 867
<b>Total</b>	<b>330 194</b>	<b>323 010</b>
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	263 514	124 850
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	1 014 282	640 000
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>1 277 796</b>	<b>764 850</b>

#### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

##### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### **4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Frais d'information et de communication	25	0
Frais de gestion	86 828	79 921
Impôts et taxes	255	185
Cotisation statutaire 10%	19 565	15 924
Autres charges	9 724	11 072
...		
...		
<b>Total</b>	<b>116 397</b>	<b>107 102</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### **4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

##### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

##### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5 Tarif négocié	119 490	100 812
Prestation			891
Dons en nature			
<b>Total</b>		<b>119 490</b>	<b>101 703</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociétales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Par d'autres organismes	Par l'organisme	Par d'autres organismes							
Achats de marchandises	387										387
Variation de stock	164 343										374 934
Autres achats et charges externes	33 782				137 259		73 332				1 311 578
Aides financières	1 022	1 277 796					255				1 277
Impôts, taxes et versement assimilés	46 315						11 546				57 861
Salaires et traitements	16 505						4 114				20 619
Charges sociales	17 579						7 534		1 535		26 648
Dotations aux amortissements et dépréciations											
Dotations aux provisions											
Reports en fonds dédiés	39 130				13 768		19 616				72 514
Autres charges	11 131				83						11 214
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									8 104		8 104
<b>TOTAL</b>	<b>330 194</b>	<b>1 277 796</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>151 110</b>	<b>0</b>	<b>116 397</b>	<b>1 535</b>	<b>8 104</b>	<b>0</b>	<b>1 885 136</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociétales		Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger		
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations de services				
Personnel bénévole	18 109	101 381		119 490
<b>TOTAL</b>	<b>18 109</b>	<b>101 381</b>	<b>0</b>	<b>119 490</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 820
<b>Total</b>	<b>5 820</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
→ Reversement subvention ARS	11 131
→ Pénalités	83
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>11 214</b>

#### 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

##### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE	054 - COMITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE	Décembre 2023	Décembre 2022
Exercice	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-1 752 012,97</b>	<b>-1 186 914,22</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		-61 984,00	-62 624,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 011 744,86	-899 518,17
Dons manuels non affectés		-1 008 274,17	-889 597,08
Dons manuels affectés		-3 470,69	-9 921,09
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-678 284,11	-224 772,05
Manifestations		-1 727,00	-576,00
Ventes (dont abonnement à vivre)		-740,00	-910,00
Prestations et autres ventes			-838,00
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			-1 172,80
Autres produits affectés			
Produits financiers		-35 183,83	-7 811,81
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-640 633,28	-213 463,44
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>-138,90</b>	
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>-1 752 151,87</b>	<b>-1 186 914,22</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>-107 909,95</b>	<b>-140 501,03</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-1 860 061,82</b>	<b>-1 327 415,25</b>
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		1 897 965,94	2 011 869,30
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		-107 909,95	-140 501,03
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		23 944,49	26 597,67
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		1 814 000,48	1 897 965,94
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-119 490,00</b>	<b>-101 703,49</b>
Bénévolat		-119 490,00	-100 812,00
Prestations en nature			
Dons en nature			-891,49
<b>TOTAL</b>		<b>-119 490,00</b>	<b>-101 703,49</b>

LA LIQUE	OSF - COMITE DE MEURTHE ET MOSELLE	Décembre 2023	Décembre 2022
Déca	EMPLOIS PAR DESTINATION GER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 598 206,04</b>	<b>1 083 652,04</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>		<b>1 598 206,04</b>	<b>1 083 652,04</b>
<b>Actions réalisées par l'organisme</b>		<b>320 410,23</b>	<b>318 801,95</b>
Actions en direction des malades, des proches et éts de santé		226 573,18	210 501,87
Soins de supports		226 573,18	210 501,87
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		59 966,00	79 676,50
Prévention primaire		14 829,05	33 943,96
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		724,63	2 009,58
Actions de société et politique de santé		4 000,11	3 746,62
Actions Internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		29 146,31	22 867,38
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<b>Versements à d'autres organismes agissant en France</b>		<b>1 277 795,81</b>	<b>764 850,09</b>
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		263 513,96	124 850,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		1 014 281,85	640 000,09
Programmes nationaux		974 281,85	625 000,09
Programmes régionaux et départementaux		40 000,00	15 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>			
<b>Actions réalisées par l'organisme</b>			
<b>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</b>			
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>148 017,71</b>	<b>139 496,72</b>
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>		<b>148 017,71</b>	<b>139 276,72</b>
Frais d'appel de dons		130 436,16	123 610,46
Frais d'appel des legs		975,38	1 232,00
Frais traitements des dons		16 606,17	13 561,91
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes			872,35
Activités de récupérations			
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>			<b>220,00</b>
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			220,00
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>112 903,07</b>	<b>102 946,75</b>
<b>3.1 Frais d'information et de communication</b>		<b>25,00</b>	
Frais d'information et de communication externe		25,00	
Frais d'information et de communication Interne			
<b>3.2 Frais de fonctionnement</b>		<b>102 554,57</b>	<b>91 875,26</b>
Frais de gestion		82 734,09	75 765,60
Formation administrative			
Impôts et taxes		255,47	185,46
Cotisation statutaire 10%		19 565,01	15 924,20
<b>3.3 Autres charges</b>		<b>9 723,50</b>	<b>11 071,49</b>
Charges financières		2 189,60	1 929,09
Dotations aux amortissements		7 533,90	9 142,40
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>1 858 526,82</b>	<b>1 326 095,51</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>1 535,00</b>	<b>1 319,74</b>
<b>5. REPORTS EN FONDS DEDIEES DE L'EXERCICE</b>			
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 860 061,82</b>	<b>1 327 415,25</b>

<b>B CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>18 109,00</b>	<b>19 854,00</b>
<i>Réalisées en France</i>	18 109,00	19 854,00
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>101 381,00</b>	<b>81 849,49</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>119 490,00</b>	<b>101 703,49</b>
<b>FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des Immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
07/01/2011	AID PC PORTABLE CORE	827				0	0
07/01/2011	AID VIDEOPROJECTEUR	701				0	0
31/01/2011	LEASEWARE OPTIPLX	818				0	0
31/01/2011	LEASEWARE OPTIPLX	818				0	0
31/01/2011	LEASEWARE OPTIPLX	980				0	0
31/01/2011	LEASEWARE OPTIPLX	980				0	0
24/07/2013	MOBILIER SALLE PREVENTION	8 725				0	0
24/07/2013	PLACARDS DEGAGEMENT	2 751				0	0
24/07/2013	VESTIAIRES	1 916				0	0
24/07/2013	BANQUE D'ACCUEIL	999				0	0
25/07/2013	REAMENAGEMENT MENUISERIE	39 788				2 255	2 255
25/07/2013	REAMENAGEMENT SOLS	13 789				781	781
25/07/2013	REAMENAGEMENT PEINTURE	14 865				842	842
25/07/2013	REAMENAGEMENT ELECTRICITE	29 229				1 656	1 656
25/07/2013	REAMENAGEMENT PLOMBERIE	10 357				587	587
25/07/2013	REAMENAGEMENT HONORAIRES	7 176				407	407
25/07/2013	REAMENAGEMENT HONORAIRES	1 157				66	66
18/10/2013	MENUISERIE	1 800				144	144
19/12/2013	BOUTON POUSSOIR	786				76	76
22/03/2014	MENUISERIE	2 033				203	203
05/02/2014	CUISINE ET ELECTROMENAGER	11 471				1 147	1 147
17/02/2014	TRAVAUX ELECTRICITE	1 756				176	176
20/02/2014	MENUISERIE	896				90	90
27/03/2014	MINICH SOLD	7 404				740	740
16/01/2015	MENUISERIE	9 157				916	916
24/04/2015	PEINTURE ENTREE	2 143				214	214
20/08/2015	PEINTURE BUREAU	1 292				129	129
31/08/2015	REVETEMENT	11 487				1 148	1 148
16/11/2015	ORDINATEUR PORTABLE ASUS	1 243				0	0
03/12/2015	VIDEOPROJECTEUR	713				0	0
09/01/2016	MEUBLES	985				0	0
10/05/2016	FERMISOL	10 087				1 009	1 009
15/07/2016	SLPV PEINTURE	694				69	69
21/07/2016	SANI BAT	9 261				926	926
26/07/2016	EGIL - ELECTRICITE	7 402				740	740
28/07/2016	CABINE DE SOINS	656				0	0
01/08/2016	TABLE ET CHARIOT	952				0	0
02/08/2016	ZANCHIN	5 378				538	538
03/08/2016	FERMISOL	1 070				107	107
03/08/2016	EGIL - ELECTRICITE	1 909				191	191
16/08/2016	BP CARRELAGE	14 435				1 443	1 443
23/08/2016	ECO CUISINE	6 050				605	605
23/09/2016	ORDINATEUR PORTABLE ASUS	500				0	0
27/09/2016	ORDINATEUR PORTABLE ASUS	500				0	0
29/09/2016	FERMISOL	605				60	60
30/09/2016	ORDINATEUR OPTIPLX	1 135				0	0
12/10/2016	MOBILIER BUREAU LONGUYON	4 065				0	0
30/10/2016	ETIENNE SERRURE MEUBLE	500				50	50
07/11/2016	PER DECO PEINTURE BUREAU	493				49	49
05/12/2016	ETIENNE MENUISERIE	14 902				1 490	1 490
02/07/2017	BP CARRELAGE CLOISON	2 956				296	296
28/10/2017	MACBOOK PRO	1 099				0	0
19/11/2018	DEFIBRILLATEUR	1 290				0	0
29/09/2019	4 ORDINATEURS DELL	5 405				0	0
14/10/2019	PORTILLON ACCUEIL	1 720				172	172
14/01/2021	ORDINATEUR	739				246	246
07/12/2021	MAC BOOK PRO	3 138				1 046	1 046
22/03/2022	EGILL TVX ELEC LONGUYON	625				63	63
03/03/2022	MEDIA SONIC COMITE	6 406				2 135	2 135
29/03/2022	MEDIA SONIC LONGUYON	6 436				2 145	2 145
08/08/2023	ORDINATEUR				1 168	155	155
		299 451			1 168		25 113

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### **4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public**

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b> Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	14			
<b>Bénévoles "administratifs"</b> Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	13	4523	2,75	78 157
<b>Bénévoles de terrain</b> Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	27	709	0,43	12 251
Organisation de manifestations	25	1344	0,82	23 224
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.	9	339	0,21	5 858
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>6 915</b>	<b>4,20</b>	<b>119 490</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

#### 5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	2	2 403	1,32
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2 403</b>	<b>1,32</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

#### 5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	7 835
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
<b>Total</b>		<b>7 835</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

#### **5.1.4 Certification du nombre d'adhérents**

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 7 748 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.